

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2011

PRESENTS: M. LAPORTE. MM. CLUZEAU-BON. MARTIN. MME BROUSTEY
MM. GONTHIER. TRIPOTA. BOUCHON. BERTON. MME DEVISSCHERE. MM.
LAIR JACQUES. JOUANDEAU. MME SIGNAC
EXCUSES : MR FERNANDEZ (pouvoir à M. GONTHIER)
SECRETAIRE DE SEANCE : M. TRIPOTA

Le maire propose l'approbation du procès verbal de la précédente réunion du 24 Février 2011 ; aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

** Sous la présidence de M. CLUZEAU-BON, le Conseil Municipal,*

1) Approuve et Vote les différents Comptes Administratifs 2010 dressés par le Maire, et arrête les résultats comme suit :

<u>ASSAINISSEMENT</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	236 369.94 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	513 966.70 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	640 849.55 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	635 652.59 €

Affectation du résultat pour 5 196.96 €

L'excédent sera repris au BP 2011

<u>FORET</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	39 122.16 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	99 538.98 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	24 232.50 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	290 107.05 €

L'excédent sera repris au BP 2011

<u>GITES</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	95 822.37 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	121 681.24 €

L'excédent sera repris au BP 2011

<u>CAMPING</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	901 463.15 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	1 013 616.14 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	151 662.38 €
RECETTES INVESTISSEMENT	205 071.99 €

L'excédent sera repris au BP 2011

<u>COMMUNE</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 483 925.26 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 818 129.43 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	620 041.25 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	415 770.45 €

Affectation du résultat pour 204 270.80 €

L'excédent sera repris au BP 2011

<u>CCAS</u> :	DEPENSES FONCTIONNEMENT	925.16 €
	RECETTES FONCTIONNEMENT	6 832.55 €

L'excédent sera repris au BP 2011

OFFICE DE TOURISME :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	0 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	15 000.00 €

Les chiffres présentés dans les excédents reportés tiennent compte des reports d'excédent de l'exercice 2009

Précise que les résultats de clôture 2010 seront repris dans les budgets primitifs 2011 dans le cadre des affectations de résultats approuvés en séance

2) **Adopte** les différents **Comptes de Gestion 2010** dressés par Mmes PHILIPPE Gisèle et MANINT Josiane, Receveurs

OBJET : TAUX IMPOSITION 2011

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer les taux 2011 comme ci-dessous indiqués :

TAXE HABITATION	4.21 %
FONCIER BATI	5.76 %
FONCIER NON BATI	13.87 %

Et de percevoir ainsi un produit correspondant à 203 079 euros

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011:

<u>ASSAINISSEMENT</u> :	FONCTIONNEMENT	597 000.00 €
	INVESTISSEMENT	573 000.00 €
<u>FORET</u> :	FONCTIONNEMENT	150 000.00 €
	INVESTISSEMENT	265 874.55 €
<u>GITES</u> :	FONCTIONNEMENT	104 000.00 €
<u>CAMPING</u> :	FONCTIONNEMENT	970 000.00 €
	INVESTISSEMENT	472 687.31 €
<u>COMMUNE</u> :	FONCTIONNEMENT	2 878 000.00 €
	INVESTISSEMENT	1 402 000.00 €
<u>CCAS</u> :	FONCTIONNEMENT	6 200.00 €
<u>OFFICE DE TOURISME</u>	FONCTIONNEMENT	32 000.00 €

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2011

A S G N M	8 000 €
A C C A	2 058 €
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS SOULAC	300 €
MINI RACING GRAYANNAIS	1 000 €
MUSICOMEDIENS	800 €
REGAIN GRAYANNAIS	2 058 €
A A P E M	150 €
SAFARI MEDOC	610 €
CYCLO CLUB GRAYAN POINTE DU MEDOC	610 €
VETERANS DU GURP	610 €
GR LA POINTE	610 €

ASS SPORT POINTE MEDOC	610 €
LA ROULOTTE DES ARTISTES	610 €
ROSIERE 2011	1 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	152 €
SECOURS POPULAIRE	152 €
SECOURS CATHOLIQUE	152 €
OPERATION TELETHON	274 €
MAISON FAMILIALE ST YZANS	75 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME ST VIVIEN	300 €
FNACA CANTONALE	91 €
PREVENTION ROUTIERE	40 €
UNC CANTONALE	91 €
LA POSTE (livrets caisse épargne nouveaux nés)	1 500 €
BALATA GOLF	610 €
AQUI FM	50 €
ASSOCIATION MEDULIA	50 €
IME SAINT LAURENT	100 €

Seules les associations fournissant le compte rendu moral et financier percevront les subventions.

TARIFS :

1° EMPLACEMENTS SAISON 2011 COMMERCES DU GURP

MOINS DE 199 M 2	332.00 € TTC
DE 200 A 399 M 2	666.00 € TTC
DE 400 A 999 M2	1 332.00 € TTC
DE 1000 A 2000 M2	1 664.00 € TTC

2° TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT

Participation Raccordement à l'Egout (branchement ultérieur) 2 265.15 € HT

SURTAXE DES PARTICULIERS

Partie variable (au prorata des m3 d'eau consommés)	1.34 € HT
Partie Fixe (annuelle)	43.62 € HT

SURTAXES DES CAMPINGS

Partie Variable (au prorata des m3 d'eau consommés)	0.74 € HT
Partie Fixe (annuelle) appliquée au ¼ du nombre d'emplacements	43.62 € HT

3° TARIFS COMMUNAUX

PYLONES ET CABANES DE CHASSE	35.00 € TTC
TENNIS	7.00 € TTC L'HEURE
BOIS DE CHAUFFAGE	40.00 € TTC LE STERE

APPROBATION GRILLE REMUNERATIONS DES SAUVETEURS AQUATIQUES POUR LA SAISON 2011

Monsieur Cluzeau-Bon adjoint, indique que dans le cadre du SIVU DES PLAGES et afin d'harmoniser les rémunérations des sauveteurs sur l'ensemble des communes adhérentes, il y a lieu d'approuver la grille définie par le SIVU.

POSTES- PERSONNEL SAISONNIER 2011

Le Maire informe qu'afin de pourvoir aux diverses activités induites par la saison estivale il y a lieu de créer un minimum de postes saisonniers et précise que le nombre pourra fluctuer selon les besoins des divers services , à savoir:

	JUIN ET SEPT	JUILLET ET AOUT
MNS EURONAT	7	15
MNS GURP	7	9
ANIMATEURS CAP 33	1	9
DIRECTEUR CAMPING	1	2
PREPOSES A LA REGIE	2	2
GARDIENS DE NUIT	2	2
HOTESSES		4
SURVEILLANTS BARRIERES		7
AGENTS ENTRETIEN		2
ACCUEIL OFFICE TOURISME		1

DEMANDES DE SUBVENTIONS –

1) D.E.T.R. : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Compte tenu de l'accroissement des effectifs scolaires chaque année, la cantine scolaire actuelle est devenue obsolète.

Le coût estimatif de l'ensemble (construction et équipement) défini par l'étude de faisabilité s'élève à 360 000 € HT.

2) D.E.T.R. : AGRANDISSEMENT SALLE DES SPORTS

Depuis sa construction, la salle des sports est de plus en plus utilisée par les Associations sportives locales, Cap 33, Ecole Multisports et qu'il convient maintenant de créer des vestiaires ainsi qu'un local de stockage de matériel.

Le coût estimatif s'élève à 119 700 €, honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

3) CONSEIL REGIONAL : CLOTURE PERIPHERIQUE DU TERRAIN DE MOTO CROSS

Pour des raisons de sécurité tendant à éviter l'accès des personnes et des animaux au terrain de Moto Cross, il y a lieu d'installer une clôture périphérique, soit 525 ml sur 2 m de hauteur dont le coût estimatif de ce projet s'élève à un montant HT de 16 994.25 €.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions :

- du 9 juillet 2003 décidant d'instaurer la Participation pour Voirie et Réseaux
- du 26 novembre 2009 l'autorisant à consulter des bureaux d'études
- du 18 février 2010 prenant acte de retenir le bureau de géomètre MAS pour les études préliminaires.
- Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du chemin de Coutéréou ayant pour but de mettre en œuvre des travaux d'équipement public pour viabiliser les terrains riverains ;
- Le Conseil Municipal a décidé de:
- **retenir les travaux d'extension et d'enfouissement des réseaux de Basse Tension, d'Eclairage Public et Téléphonique sur le Chemin de Coutéréou ;**
- Charger le Maire de se mettre en rapport avec les différents services concernés (EDF, TELEPHONE, SDEEG) afin d'élaborer une étude financière détaillée permettant ultérieurement de fixer le montant de la PVR applicable par m2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
S. LAPORTE